

**COMMUNIQUE**

---

Le 24 novembre 2006

**Le Conseil de l'Ordre de Paris**

ayant constaté le refus de discuter l'amendement pourtant initialement accepté par la Commission des finances de l'Assemblée Nationale et qui permettait, sans dépense nouvelle pour l'Etat, d'affecter des crédits du ministère de la Justice à la réévaluation de l'indemnité versée aux avocats au titre de l'Aide Juridictionnelle,

Rappelle que cet amendement ne faisait que concrétiser des engagements pris par l'Etat depuis plusieurs années et non tenus,

Demande au Gouvernement et au Parlement de prendre leurs responsabilités le 4 décembre prochain, date de la discussion du budget de la Justice au Sénat, au regard du respect de la parole de l'Etat,

**Appelle donc les avocats du Barreau de Paris à se mobiliser à cette fin et, solidaires de tous les avocats en France, à cesser à nouveau toute activité juridictionnelle le 1<sup>er</sup> décembre 2006.**

Contact Presse  
Stéphanie Le Traou  
Tél. : 01 44 32 49 52  
sle\_traou@avocatparis.org